



# Le Beau Lieu

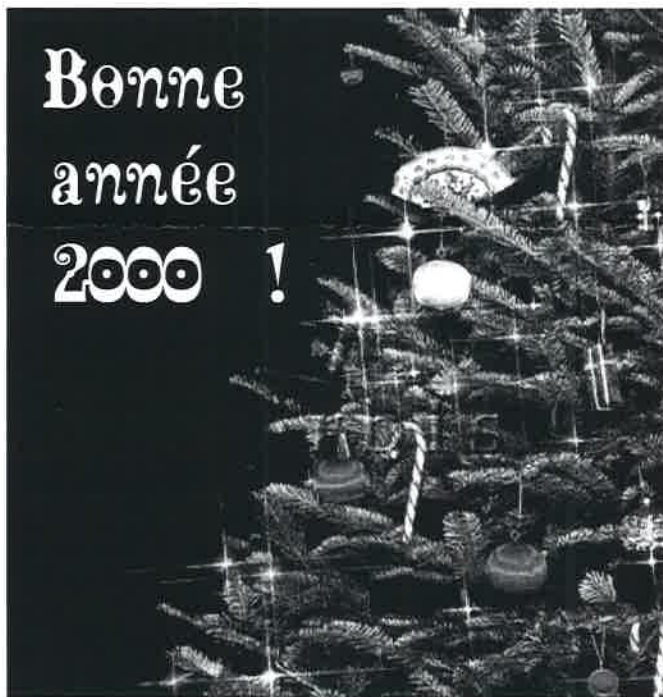
Bulletin d'informations municipales

Décembre 1999

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

## HEUREUSES FÊTES !



Chers citoyens et citoyennes,

Au nom du conseil municipal, permettez-moi, à l'approche des fêtes, de vous souhaiter un *Joyeux Noël* et une *Bonne et Heureuse Année*.

Que l'esprit des fêtes, qui a déjà commencé à nous envahir, soit une occasion renouvelée d'apprécier les conditions de vie privilégiée de notre village et de les faire partager aux parents et amis.

Je vous invite à assister nombreux à la messe de Noël, le 24 décembre à 20 h et minuit et à fraterniser à l'occasion des

festivités organisées pour célébrer l'arrivée du nouveau millénaire le 31 décembre 1999.

Que les festivités puissent également s'accompagner de gestes de générosité, de soutien et de compassion à l'endroit de personnes qui sont moins choyées, chez nous ou ailleurs. Que l'année 2000 soit l'annonce d'un brillant avenir et qu'elle vous apporte la sérénité, le bonheur et la santé.

Je me fais le porte-parole des conseillers et des conseillères afin de vous assurer la qualité des services communautaires auxquels vous devez vous attendre.

Joyeuses Fêtes !

Jacques Grisé  
maire





# BUDGET



<b>Revenus</b>	<b>Budget 1999</b>	<b>Revenus (1) 1999</b>	<b>Budget 2000</b>
<b>Revenus de sources locales</b>			
• Taxes foncières (2)-----	498,212	498,212	489,658
• Vidanges -----	48,500	48,500	53,000
<b>Compensation tenant lieu de taxes</b>			
• Gouvernement du Québec -----	15,000	16,983	16,000
• Organismes communautaires-----	12,852	12,962	12,902
<b>Autres services rendus</b>			
• Loyer -----	9,060	9,060	9,060
<b>Autres revenus de sources locales</b>			
• Mutations, permis, intérêts, etc. -----	21,000	38,003	30,200
• Appropriation, surplus -----	64,701	64,701	131,205
<b>Transferts conditionnels</b>			
• Subvention (Fête nationale, etc.)-----	5,000	10,579	53,000
• Autres-----	<u>5,000</u>	<u>4,000</u>	<u>6,000</u>
	<b>679,325</b>	<b>703,000</b>	<b>801,025</b>

<b>Dépenses</b>	<b>Budget 1999</b>	<b>Dépenses (1) 1999</b>	<b>Budget 2000</b>
<b>Administration générale</b>			
• Législateur (salaire conseil) -----	19,000	18,342	19,300
• Application de la loi (cour municipale) -----	3,000	—	3,000
• Gestion financière et administrative -----	57,875	50,323	58,075
• Greffe (élection) -----	4,500	3,200	3,800
• Contribution de l'employeur -----	10,400	10,000	11,000
• Autres-----	17,000	7,178	13,200
<b>Sécurité publique</b>			
• Incendie, citernes -----	31,400	29,717	30,400
• Polices (loi 145) -----	132,000	128,641	130,500
<b>Transport</b>			
• Voirie, déneigement, etc. -----	120,400	133,411	158,300
<b>Urbanisme et zonage</b> -----			
	2,000	1,780	2,000
<b>Loisirs et culture</b>			
(terr. jeux d'été, électricité, balle-molle -----	39,400	20,372	39,400
bibliothèque, piste de ski, réparation patinoire, etc.)			
<b>Autres activités</b>			
• Édifices-----	17,400	19,192	17,700
• Machineries-----	9,300	8,120	9,100
• Projets -----	45,000	10,000	141,300
<b>Autres</b>			
• M.R.C. (quote-part et CLD) -----	49,000	46,957	35,300
• Vidanges -----	48,500	48,500	53,000
• Évaluation -----	32,000	32,000	35,000
• Réserve -----	8,300	7,579	7,800
• Autres (frais bancaires, etc.)-----	550	18	550
• Loi spéciale -----	<u>32,300</u>	<u>32,300</u>	<u>32,300</u>
	<b>679,325</b>	<b>607,630</b>	<b>801,025</b>

(1) Montants estimatifs au 31 décembre 1999

(2) Le taux de la taxe foncière est de 0,82 du cent dollars d'évaluation dont 0,52 \$ pour la gestion municipale, 0,23 \$ pour le service de la S.Q. et 0,07 \$ pour la facture du gouvernement et autres transferts.



# EN VRAC...

## Première réunion du Conseil de 2000

La prochaine assemblée mensuelle se tiendra le lundi 10 janvier 2000. Vous êtes tous les bienvenus à venir échanger les vœux de la Nouvelle Année.

## Nomination du vérificateur pour 2000

C'est la firme Mallette Maheu, comptables agréés, qui a été nommée « vérificateur » pour la prochaine année.

## Transport Adapté Orléans inc.

Lors de sa dernière assemblée mensuelle, le Conseil a accepté de renouveler son aide financière à Transport Adapté inc. afin que soit préservé le service de transport adapté sur l'Île. Une quote-part de 1 155.00 \$ sera versée à la M.R.C. de l'Île pour l'année 2000.

## Merci de collaborer lors des opérations de déneigement

La population est invitée à respecter la réglementation municipale qui interdit le stationnement pendant les opérations de déneigement. Votre compréhension et votre collaboration pourrait vous éviter un remorquage.

## Installation des balises

Les citoyens de Sainte-Pétronille qui désirent signaler au responsable du déneigement la limite de leur terrain doivent installer leurs balises à une **distance minimale de 5 pieds du pavage** et cela, dans le but de faciliter les prochaines opérations de déneigement.

### Pas de neige ni d'auto dans la rue !



Vous êtes invités à respecter la réglementation municipale qui interdit le stationnement pendant les opérations de déneigement.

Votre compréhension et votre collaboration pourrait vous éviter un remorquage. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de répandre sa neige sur la chaussée après que les opérations de déneigement ont été effectuées. Les responsables du déneigement sont M. Jean-Louis Robert (cellul. 559-0979; bureau: 828-9946; résidence: 828-9153 et M. Denis Chatigny 828-9564).

## Sentier pédestre: ouvert cet hiver!

À titre expérimental, le sentier pédestre sera partiellement ouvert cet hiver afin d'offrir aux marcheurs un endroit bien à eux plutôt que d'utiliser la piste de ski de randonnée.

Le départ se prend à l'extrémité de la rue Ferland Sud. Le sentier sera entretenu à l'aide d'une motoneige. Bienvenue à tous!



## Heures d'ouverture du bureau de la mairie

Il vous est possible de rencontrer le secrétaire-trésorier, M. Gaston Lebel, les mardis et jeudis soir de 19 h à 21 h. de même que le mercredi en avant-midi, de 9 h 30 à 12 h et en après-midi de 13 h 30 à 16 h.

Veillez prendre note que le secrétariat de la municipalité sera fermé entre le **23 décembre 1999 et le 4 janvier 2000.**

## Horaire habituel pour les ordures

Il n'y a pas de changement quant à la cueillette des ordures ménagères durant la période des fêtes. La collecte sélective se fera donc les lundis 20 et 27 décembre et les mardis 21 et 28 décembre pour la collecte régulière.

## On évalue votre propriété

Le bureau d'évaluation Jacques Paquet a commencé le processus d'évaluation de chaque propriété du village afin de confectionner un nouveau rôle d'évaluation qui entrera en vigueur en janvier 2001. Notez qu'il s'agit de l'évaluation intérieure et extérieure de vos propriétés. Le personnel du bureau d'évaluation se présentera chez vous en possession d'une lettre d'identification signée du secrétaire-trésorier, M. Gaston Lebel.

## Vous partez pour l'hiver?

À ceux ou celles qui projettent de passer l'hiver à l'extérieur du Québec et qui souhaitent conserver leur droit du deuxième versement sans intérêts sur leur compte de taxes impayé, prenez soin de prendre une entente avec le secrétaire-trésorier avant votre départ. Veuillez communiquer avec Gaston Lebel à la mairie au 828-2270.

## Logement à louer au sous-sol de la mairie

Libre le 1<sup>er</sup> février. Pour renseignements, demandez Mme Ginette Gelly au 828-2257 ou M. Gaston Lebel à la municipalité, 828-2270.

## Offre d'emploi

La municipalité est la recherche d'une personne pour faire du travail de secrétariat à raison de deux soirs par semaine pour un total d'environ six heures au bureau de la mairie.

Qualifications requises:

- connaissance des logiciels Word et Excel
- bonne qualité du français écrit
- expérience du service à la clientèle

Salaire horaire: 8\$

Le dépôt des curriculum vitæ doit se faire avant le 6 janvier 2000 à 21 h 30.



## Avis public est par les présentes donné par le soussigné, que :

Une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été présentée par monsieur Justin Keser (lot # 41-21), 41 C chemin du Bout-de-l'Île, Sainte-Pétronille. Ce lot est dans la zone A-1.

Cette demande a pour but de permettre l'agrandissement d'un bâtiment secondaire pour une superficie supplémentaire de 54.1 mètres carrés à la superficie maximum autorisée.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du Conseil, qui se tiendra le 10 janvier 2000 à 20 heures à la Mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

**DONNÉ** à Sainte-Pétronille, Île d'Orléans, ce neuvième jour du mois de décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

*Gaston Lebel*  
secrétaire-trésorier

## Avis public est par les présentes donné par le soussigné, que :

Une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été présentée par monsieur Raymond Gauthier (lot # 51-11), 4 rue Ferland Nord, Sainte-Pétronille. Ce lot est dans la zone R-3.

Cette demande a pour but de permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire en partie dans la cour latérale nord (environ 12 pieds) et d'une superficie de 714 pieds carrés au lieu de 712.8 pieds carrés.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du Conseil, qui se tiendra le 10 janvier 2000 à 20 heures à la Mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

**DONNÉ** à Sainte-Pétronille, Île d'Orléans, ce neuvième jour du mois de décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

*Gaston Lebel*  
secrétaire-trésorier

## Un hiver en toute sécurité

L'hiver représente un plus grand risque d'incendie et le service de protection des incendies croit utile, à l'approche des Fêtes, de remémorer certaines recommandations qui pourraient éviter les catastrophes. Ces petits conseils vous aideront à passer un bel hiver en sécurité.

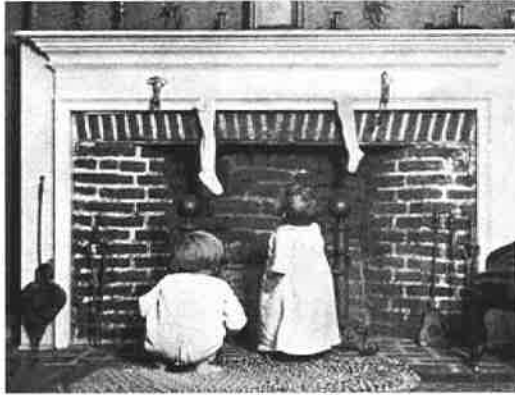


- \* Vérifiez le fonctionnement de vos détecteurs de fumée une fois par mois.
- \* Munissez-vous d'un extincteur de feu de classe ABC et l'installer près de la porte de sortie.
- \* Laissez les portes de sortie ainsi que les fenêtres du sous-sol exemptes de neige et de glace.
- \* Ne pas surcharger les prises et les rallonges électriques, lesquelles ne devraient pas passer sous une porte ou un tapis.

- \* Les chauffeuses portatives ne devraient pas servir en permanence. Elles ne servent que de chauffage d'appoint.
- \* Il ne faut pas se servir des appareils de chauffage comme sèche-mitaines ou sèche-bottes.
- \* Pendant une panne électrique, il faut débrancher la bouilloire, le fer à repasser, fermer les ronds de la cuisinière, etc. avant de les oublier lors du retour du courant électrique.
- \* Munissez-vous d'une lampe de poche et d'une radio fonctionnant à piles. Si vous devez utiliser des chandelles durant une panne électrique, placez-les dans des chandeliers stables et tenez-les loin des enfants.
- \* Le numéro de téléphone en cas d'urgence pour l'ambulance, la police et le service d'incendie est le 9-1-1.

*Votre service de protection des incendies*





### Recyclez vos papiers d'emballage

Nous vous rappelons cette année encore que le papier d'emballage jeté dans les foyers ou dans les poêles à combustion lente peut être la cause d'incendie. Un papier qui s'enflamme rapidement peut servir de combustible au crésote qui se retrouve le long des parois de la cheminée; comme résultat, vous avez une cheminée qui s'enflamme! Les clefs fermées des poêles à combustion lente créent un manque d'oxygène et favorisent la formation de crésote. Alors, avant de jeter au feu ce beau papier à cadeau, pensez **sécurité**.

## LA GUIGNOLÉE 1999

Lorsque le mois de décembre arrive, à chaque année nous ne pouvons nous empêcher de penser aux préparatifs, aux célébrations de toutes sortes et aux présents à offrir à l'occasion du temps des fêtes.

Lorsqu'on se prépare ainsi, on ne peut passer sous silence le fait que d'autres se sentent sans doute encore plus démunis, seuls ou oubliés en cette période de l'année.

C'est dans le but de pourvoir en quelque sorte aux besoins de ces gens qu'à chaque année, *La Conférence Saint-Vincent-de-Paul* de Sainte-Pétronille s'efforce d'organiser La Guignolée.

Cette année encore, soit le dimanche 5 décembre dernier, grâce à une trentaine de bénévoles de la communauté chrétienne de Sainte-Pétronille, nous sommes parvenus à recueillir 1 560 \$.

Les membres de la Conférence de Sainte-

Pétronille tiennent à remercier tous ces gens qui ont accepté de nous donner de leur temps pour marcher dans les rues de notre village ainsi que tous ceux et celles qui ont donné et donc contribué à amasser ce montant d'argent et ces biens

non périssables. Sachez que tout sera bien distribué afin de subvenir aux besoins des personnes qui nous seront référées.

Enfin, veuillez noter que vous pouvez toujours nous rejoindre par le presbytère (828-2656), que ce soit pour un don ou pour une demande d'aide. Le tout sera traité en toute confidentialité.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter un joyeux temps de réjouissances alors que nous nous apprêtons à célébrer l'Amour et la venue sur terre d'un enfant Dieu, il y a de cela 2000 ans.

*Claire S. Beaulé*

pour les membres de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Sainte-Pétronille



### Messes de Noël



**24 décembre:**

*Sainte-Pétronille:*  
20 h et minuit

**24 décembre:**

*Saint-Pierre:*  
20 h et 22 h

**25 décembre:**

*Saint-Pierre:* 11 h 15

**26 décembre:**

*Saint-Pierre:* 11 h 15

**1<sup>er</sup> janvier**

*Sainte-Pétronille:* 10 h  
*Saint-Pierre:* 11 h 15

### Le Beau Lieu perd une collaboratrice

Marie-Claire Fiset, ma mère, voyait à expédier le *Beau Lieu* à la centaine de propriétaires de terrains et maisons à Sainte-Pétronille qui résident hors du village, et ce depuis mes débuts au journal il y a maintenant sept années.

Je me joins à mon père ainsi qu'à mes frères et sœurs pour vous remercier pour tous ces témoignages de condoléances que vous nous avez témoignés ces derniers jours.

*Raynald Fiset*

rédacteur du *Beau Lieu*



Mme Claire Fiset (1927-1999)

# Mémoire déposé au B.A.P.E. c.c. aux gens de Sainte-Pétronille

Le 5 décembre 1999

M. le Président,  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (B.A.P.E.)

## Objet : Projet Alcan

Mémoire de la municipalité de Sainte-Pétronille présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le 8 décembre 1999 au 321 boulevard Sainte-Anne, Beauport

M. le président,

La présente a pour objet de vous informer de l'inquiétude de certains concitoyens et concitoyennes de Sainte-Pétronille suscitée par le projet de calcination du coke vert de la compagnie Alcan dans l'ancienne usine de Ciment Saint-Laurent. Compte tenu de l'envergure du projet et des effets environnementaux dommageables non prévisibles pouvant en résulter, je crois qu'il est absolument essentiel que votre organisme obtienne une assurance non-équivoque de la part du promoteur que les procédés utilisés dans la transformation de ce produit sont à l'épreuve de tout inconvenient pour les résidants de l'Île d'Orléans, et plus particulièrement pour ceux de Sainte-Pétronille et de Saint-Pierre, lesquels sont les plus susceptibles d'être affectés advenant des problèmes de conception de systèmes ou de mal fonctionnement des équipements.

Il est connu que l'émanation de gaz tels que le SO<sub>2</sub>, CO<sub>2</sub> et CO peuvent causer des torts importants à l'environnement. Ce ne sera pas quand l'usine sera en opération qu'il faudra intervenir; à ce moment, il sera peut-être trop tard et plusieurs voisins, dont les résidants de l'Île d'Orléans, devront en faire les frais. Le projet a une ampleur considérable et les vents dominants de l'ouest peuvent amener des conséquences négatives à plusieurs égards pour les populations de l'Île d'Orléans. Je vous rappelle que la municipalité de Sainte-Pétronille a déjà organisé deux rencontres d'information regroupant certains citoyens inquiets, les élus, le promoteur et certaines personnes ressources, dont un représentant du ministère de l'environnement. À ces rencontres, M. Lavoie, directeur de l'usine de Beauport, a tenté d'apporter tous les éclaircissements appropriés sur le projet et il a répondu aux questions de l'auditoire, à mon avis, d'une manière satisfaisante et cela en se référant à une étude d'impact réalisée par une firme d'ingénierie rémunérée par Alcan.

Nous ne sommes pas experts dans toutes les questions techniques entourant la réalisation d'un projet de cette nature mais il va sans dire que vous ne serez jamais trop prudent surtout si, comme dans ce cas, il est implanté en zone très urbanisée. Nous avons bien

saisi tous les avantages que la compagnie Alcan pouvait retirer d'une usine performante dans les anciens locaux de Ciment Saint-Laurent. Cependant, force est de constater que nos citoyens et citoyennes n'en retireront aucun avantage positif. Il est donc normal que ces derniers soient préoccupés par les intentions du géant Alcan sur lequel ils n'ont aucune emprise.

Comme le passé est souvent garant de l'avenir, il se trouvera toujours certaines personnes qui rappelleront les manquements de la compagnie Alcan à son rôle de responsabilité sociale en matière environnementale. Nous avons donc besoins de garanties fermes et concrètes de la part de cette multinationale qui possède des moyens financiers énormes. **Le moindre manquement aux normes environnementales devrait être sanctionné par l'arrêt de toute les opérations de l'usine dans notre région.** Le ministère de l'environnement a une très grande

responsabilité de vigilance dans cette affaire; il doit l'exercer avec diligence et compétence en protégeant les intérêts des personnes qui n'ont rien à retirer d'un projet comme celui-ci.

Personnellement, je suis confiant que la compagnie Alcan saura rencontrer les critères environnementaux les plus exigeants. Le directeur, M. Lavoie, nous en a donné l'as-

surance totale en nous disant qu'il s'agissait d'un projet *sans surprise et sans inconvenient* pour notre population. Je veux bien le croire mais les enjeux sont trop graves pour ne se fier qu'à lui, même si ce dernier paraît bien intentionné. Il faut se rappeler qu'il représente les intérêts de ses patrons et qu'il n'est pas éternel. Ainsi, comme bien d'autres personnes de mon entourage, je ne demande qu'à être assuré que ce projet n'entraînera pas de conséquences négatives à court terme et à long terme.

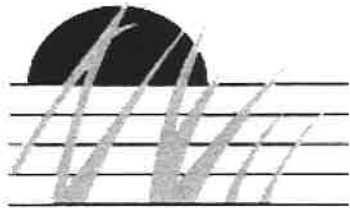
Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et de collaboration la plus entière.

Jacques Grisé, Ph.D.  
Maire de Sainte-Pétronille  
Île d'Orléans



Ce ne sera pas  
quand l'usine sera  
en opération  
qu'il faudra intervenir





# ANDRÉ LAPLANTE

## à Musique de chambre à Sainte-Pétronille

*Prix OPUS*

### pour le Concert de l'année 1999 !

Le 5 décembre dernier, lors du gala des Prix Opus du Conseil québécois de la musique, 25 prix ont été remis pour souligner l'excellence de la musique de concert au Québec. Plusieurs facteurs d'appréciation ont été pris en considération de façon à concevoir les concerts comme « expérience globale » : la qualité de l'interprétation musicale, le choix des œuvres, les notes de programme, la présentation scénique, l'attitude des interprètes, la réponse du public, le choix de la salle, la qualité de l'acoustique, etc.

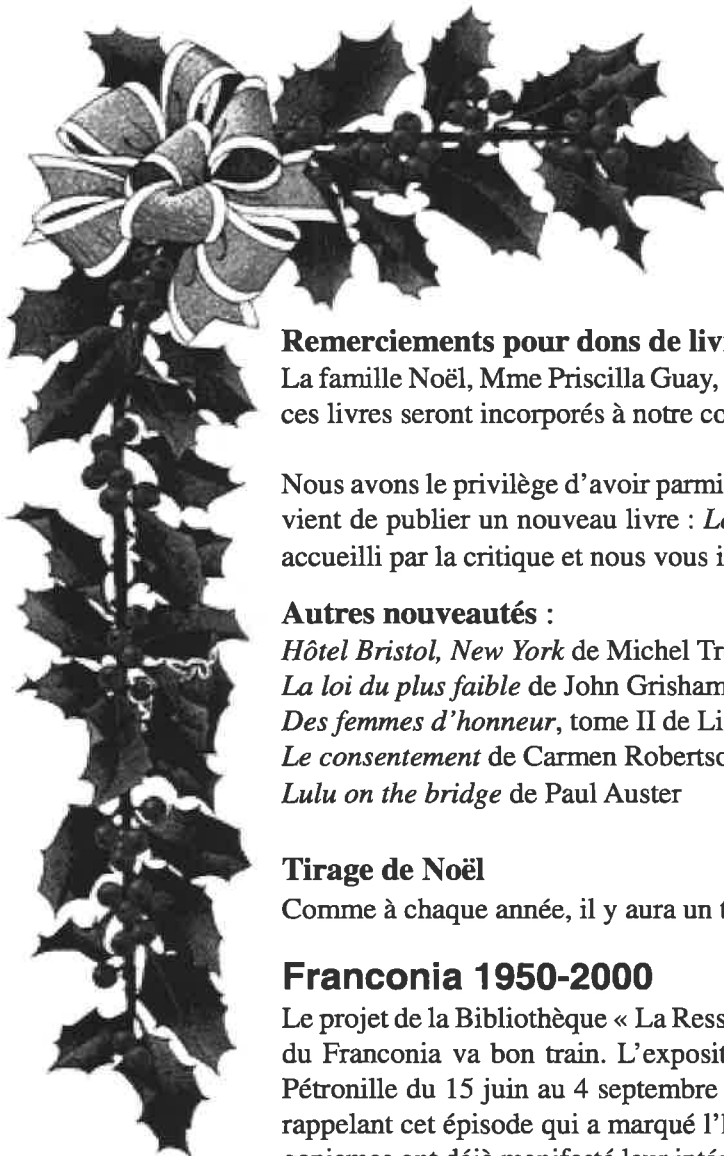
Les juges invités à assister à différentes représentations à la grandeur de la province ont sélectionné le concert du pianiste André Laplante

comme « Concert de l'année – Récital, soliste ou soliste accompagné ». Présenté à l'église de Sainte-Pétronille le 8 juillet 99 à guichets fermés, les mélomanes de la grande région de Québec ont eu l'ultime privilège de voir et d'entendre cet artiste de grand calibre dans un lieu enchanteur et intimiste.

Tout un honneur pour Musique de chambre à Sainte-Pétronille ! Bravo à l'équipe de bénévoles !

Au plaisir de vous retrouver la saison prochaine et de vous surprendre encore et encore!...

*Chantale Cormier*, directrice générale  
*Jacques Grisé*, président



## BIBLIOTHÈQUE LA RESSOURCE

### Remerciements pour dons de livres à :

La famille Noël, Mme Priscilla Guay, M. Normand Poitras, M. Luc Mercier. La plupart de ces livres seront incorporés à notre collection locale ; on vous invite à fureter !

Nous avons le privilège d'avoir parmi nos bénévoles un écrivain, M. Gilles Gallichan, qui vient de publier un nouveau livre : *Les Québécoises et le barreau*. Ce livre fut très bien accueilli par la critique et nous vous incitons à venir l'emprunter.

### Autres nouveautés :

*Hôtel Bristol, New York* de Michel Tremblay  
*La loi du plus faible* de John Grisham  
*Des femmes d'honneur*, tome II de Lise Payette  
*Le consentement* de Carmen Robertson  
*Lulu on the bridge* de Paul Auster

### Tirage de Noël

Comme à chaque année, il y aura un tirage de Noël parmi nos abonnés grands et petits.

### Franconia 1950-2000

Le projet de la Bibliothèque « La Ressource » de commémorer les 50 ans de l'échouement du Franconia va bon train. L'exposition sera tenue à la sacristie de l'église de Sainte-Pétronille du 15 juin au 4 septembre 2000. Elle réunira des documents, photos et objets rappelant cet épisode qui a marqué l'histoire du Bout-de-l'Île. Plusieurs personnes et organismes ont déjà manifesté leur intérêt et même leur enthousiasme pour la réalisation de cet événement.

*Lise Paquet*, responsable de la bibliothèque



# Villes et villages d'art et de patrimoine

Par Jean-Michel Schembré

## Les Prix de l'Île et de la Fierté Orléanaise

### Un petit rappel, des précisions

#### et une correction !

Vous êtes maintenant tous au courant des changements pour cette année et, depuis la fin de novembre, vous avez la possibilité de mettre en candidature vos favoris pour les nouveaux prix de la Fierté Orléanaise. Nous vous invitons à participer en grand nombre.

Le Gala 2000 des Prix de l'Île et de la Fierté se tiendra le samedi 15 avril prochain. La mise en candidature pourra donc se poursuivre jusqu'à la fin du mois de janvier et vous trouverez tout ce dont vous avez besoin (formulaire, définitions et critères) dans les bureaux de vos municipalités, les caisses populaires de Saint-Pierre et de Saint-Laurent ainsi qu'au kiosque de la Chambre de commerce.

Le CLD reste, avec la MRC, l'endroit de retour des formulaires (avec photo), mais il n'est pas un de ceux où vous pouvez vous procurer le matériel de mise en candidature – une erreur s'était glissée dans le communiqué de novembre paru dans le journal *Autour de l'Île*.



### Le Manoir des manoirs

Le conseil d'administration de la Société de développement de la seigneurie Mauvide-Genest a le plaisir de vous annoncer que la dernière étape avant le début des travaux de restauration, la signature de l'entente avec Parcs Canada, ne saurait plus tarder. Cette étape a été quelque peu différée puisque la ministre Copps a manifesté le désir de la présider elle-même. Elle sera donc de passage à Saint-Jean très bientôt pour une cérémonie officielle de signature accompagnée d'une conférence de presse. Rappelons que le ministre de la Culture et des Communications du Québec s'est déjà engagé en novembre dernier.

Il est inutile de dire à quel point les membres du C.A. de la Société ont hâte de voir le chantier s'ouvrir; mais en attendant, c'est avec émotion et gratitude pour ses membres, pour ses partenaires et pour l'ensemble des résidents de l'Île que le Conseil offre ses vœux de bonheur pour Noël et le Nouvel An.

#### Des projets de qualité

De nombreux projets de qualité ont été présentés au Programme des Partenariats du millénaire du

Canada. Rappelons que l'échéance de la dernière phase a été avancée de mars à novembre, alors que l'avant dernière phase avait, pour sa part – et sous le couvert d'une « fusion avec la dernière phase » –, été tout simplement supprimée. De ce fait, quelques projets ont dû être « précipités » à Ottawa et leurs promoteurs n'ont donc pas toujours eu le temps de fignoler la présentation.

Il n'en reste pas moins que le travail du jury sera ardu et que s'il est improbable que tous les projets de l'Île soient acceptés et subventionnés, tous le méritent cependant. Voilà pourquoi je veux féliciter les promoteurs pour leur esprit d'initiative, leur créativité et leur engagement à l'égard de leur communauté.

Bravo et bonne chance à tous !

### Vœux de Noël et du Nouvel An

En ces temps de fraternité et de réjouissances, les membres du conseil d'administration et l'équipe du CLD sont particulièrement heureux de transmettre leurs vœux de bonheur et de prospérité à la population de l'Île. Ils profitent aussi de l'occasion pour rappeler aux résidents que leur Centre Local de Développement reste engagé à soutenir la création et la croissance de leurs entreprises avec comme objectif de collaborer au mieux-être de la communauté par l'amélioration de la qualité de vie de chacun.



*Richard Ferland, prés.  
Chantale Cormier, dir.*





## Programme STA<sup>1</sup> Soutien au travail autonome

*Vous songez à démarrer votre entreprise et vous êtes prestataires de l'assurance-emploi, de la sécurité du revenu, à statut précaire ou sans emploi.*

Carole Garneau, conseillère aux entreprises au CLD vous informe sur ce programme et ses critères d'admissibilité.

Mardi 18 janvier 2000  
14 h à 15 h 30  
CLD de l'Île d'Orléans

Informations et inscription  
Carole Garneau 829-0297



<sup>1</sup> Avec la participation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## Entreprises de transformation bioalimentaire

### Programme d'encadrement marketing pour les petites et les micro-entreprises

Vous désirez améliorer l'image de votre entreprise et de vos produits. Vous êtes intéressés à développer des outils promotionnels individuel ou collectif.

Lucie Dumas, conseillère industrielle au MAPAQ vous entretiendra sur ces principaux points et sur les modalités d'inscription au programme.

Mardi 25 janvier 2000  
13h30 à 15h30  
CLD de l'Île de d'Orléans

Informations et inscription  
Carole Garneau 829-0297

## LES SCOUTS DE L'ÎLE

**N**otre saison est en marche. Nous avons 27 jeunes dans le Mouvement cette année. Un appel à tous pour recruter de nouveaux animateurs. Cette année, nous n'avons pas de Petits Castors (7-8 ans), faute d'animateurs et ce sera de même pour l'an prochain. Pour ceux et celles qui seraient intéressés, communiquez immédiatement avec Denis Belocq au 828-2367, sinon, ce sera la fin du Mouvement de la 101<sup>e</sup> de l'Île d'Orléans.

La campagne de calendriers nous a permis de faire un profit net de 1 032 \$. Cet argent aidera les jeunes à financer quelques activités. Un grand merci pour tous les bénévoles qui ont passé la journée avec nous.

Cette année, c'est nous, les scouts de l'Île qui passeront à vos portes le 29 janvier 2000 pour la bougie du carnaval de Québec. Merci de nous encourager !



Carnaval  
de Québec

Les bénévoles qui voudront se joindre à nous pour la soirée sont les bienvenus. Merci à tous.

D. Turcotte  
Comité de financement

En collaboration avec le Service  
des Loisirs de Sainte-Pétronille

## Cours de VINIYOGA

- \* Apprendre à refaire le plein d'énergie ;
- \* diminuer son stress ;
- \* mieux respirer pour calmer et clarifier son mental ;
- \* assouplir et tonifier son corps ;
- \* ouvrir l'espace du cœur pour créer un état propice à la méditation et au recueillement.

Les postures seront ajustées selon l'âge et les capacités de chacun, tel que l'enseigne l'approche *Viniyoga*.

Une approche en douceur qui aide à améliorer la santé et l'équilibre général tout en corrigeant si nécessaire certaines malaises.

Début le mercredi 19 janvier 17 h 30 et 19 h 30 et jeudi 20 janvier à 9 h 15

Centre communautaire Raoul-Dandurand de Sainte-Pétronille

Professeure :  
*Nicole Sénécal*, diplômée du C.C.Y.

Information et inscription avant le  
31 décembre : 828-9565



## Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans

Pour souligner l'arrivée du nouveau millénaire, la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans a distribué gratuitement quelque 600 calendriers de l'an 2000 dans le cadre de leur journée « Voix 2000-reconnaissance à la communauté » qui avait lieu le 11 décembre dernier.

Les calendriers ont été offerts en cadeau aux partenaires et aux collaborateurs de la Maison ainsi qu'aux citoyens habitant à proximité des trois points de service. Le calendrier « Voix 2000 » est une initiative du Régional des Maisons de Jeunes de Québec (RMDJQ) et regroupe 16 Maisons de Jeunes de la région immédiate de Québec. En tout, ce sont 10 000 exemplaires du calendrier qui ont été distribués gratuitement et simultanément dans chacune des Maisons participantes.

Le calendrier « Voix 2000 » a pour objectif de faire connaître le projet « Maison de Jeunes » et de démystifier le travail de prévention qui s'y fait. Il veut également présenter les différentes Maisons de la région et promouvoir les réalisations des jeunes qui les fréquentent. Chacune des pages du calendrier de 16 mois (janvier 2000 à avril 2001) présente une Maison de Jeunes de la ré-

gion et est illustrée sous forme de dessins, collages ou photographies.

Le projet régional « Voix 2000 » est rendu possible grâce à la précieuse collaboration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, partenaire officiel du projet de même qu'à l'implication financière de nos commanditaires : La Fondation Sainson Nouvelle, parrain bienfaiteur, La Fondation Nordiques et Ameublements Tanguay, partenaires de soutien. Le Régional des Maisons de Jeunes de Québec les remercie chaleureusement d'encourager cette initiative jeunesse.

De plus, les 18 et 19 décembre 1999, les jeunes et les animateurs ont rendu visite aux résidences de personnes âgées afin de remettre aux aînés des cartes de souhaits pour le Noël et le Nouvel An. Les cartes ont été fabriquées par les jeunes de la Maison des Jeunes.

Prenez note que la Maison des Jeunes sera fermée du 24 décembre 1999 au 2 janvier inclusivement.

Un joyeux temps des fêtes à tous !

Caroline Gosselin  
Coordonnatrice de la Maison des Jeunes de  
l'Île d'Orléans

---

# SAINTE-PÉTRONILLE SCINTILLE!

La féerie de Noël s'est installée dans le village... On peut déjà admirer l'originalité dont font preuve bon nombre de résidents de Sainte-Pétronille. La lutte sera chaude entre tous ceux qui tenteront, grâce à leurs talents et à leur imagination, de remporter le trophée de l'Ange de la Victoire.



Rappelons que le trophée a séjourné toute l'année 1999 dans la maison de Pierre et Huguette Plante (20 chemin du Bout-de-l'Île).

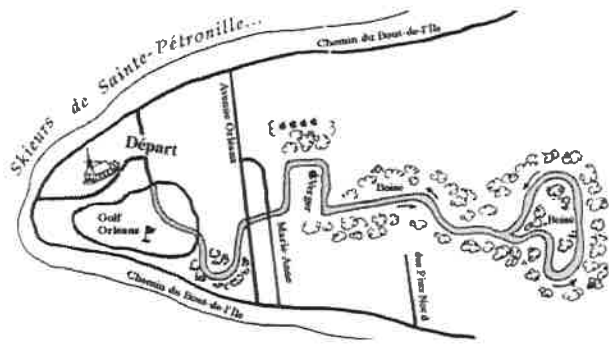
### Un tuyau:

Le comité jury qui circulera dans les rues du village entre Noël et le Jour de l'An accordera beaucoup de points aux propriétaires dont les décors de Noël relèvent d'un souci de **créativité** et d'**originalité**. Les lumières ne sont pas les seuls critères à observer!

Les gagnants seront rejoints par téléphone et seront invités à la première réunion du Conseil de l'année 2000 où l'on procédera à la remise des prix. Bonne chance!

Anne Noël Deschamps, conseillère





## Ski de randonnée

Les adeptes du « ski de fond » attendent avec impatience l'ouverture de la piste. Cinq soumissionnaires ont déposé leurs offres et la municipalité a confié la responsabilité de l'entretien du circuit à *M. Simon Noël*. L'entretien de la piste nécessite beaucoup de temps et d'énergie. Collaborons tous ensemble afin que la piste ne soit utilisée **que par les skieurs**. Les marcheurs sont invités à utiliser pour la première fois en hiver, le sentier pédestre (voir page 3).

Bonne saison de ski!

## Cours de hockey pour garçons et filles de 6 à 12 ans



Cours offert aux jeunes par Carl Bussière, détenteur du grade II d'entraîneur de la Fédération Québécoise de hockey sur glace.

La formation des joueurs comprendra un perfectionnement du patinage avant et arrière, apprentissage des pivots, des virages et du freinage. On y enseignera quelques notions sur le maniement du hockey, le tir, la passe, la réception et le transport de la rondelle.

Les équipements nécessaires et obligatoires sont: les patins, le hockey et un casque protecteur muni d'une grille ou d'une visière.

Le but premier est d'amuser les enfants tout en leur enseignant quelques notions de patinage.

### Horaire:

vendredi de 18 h 30 à 19 h 30  
samedi: de 12 h 30 à 13 h 30

### Coût: 25 \$

Pour s'inscrire, communiquez avec Carl Bussière au 828-9527



## Joyeux Noël ma petite Josée!

Le Conseil tient à remercier Josée Pilote pour tout le travail de secrétariat qu'elle a effectué au cours des dernières années. Bonne chance dans ses nouveaux projets.

De la part de tous les collaborateurs du *Beau Lieu*, je vous souhaite de très joyeuses fêtes et que se réalisent tous vos souhaits les plus chers en l'an 2000!

*Raynald Fiset*  
rédacteur du *Beau Lieu*  
(rayf@videotron.ca)



## HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

**Semaine:** 13 h à 17 h (bas de l'escalier)  
18 h 30 à 22 h (grande salle)  
**Fin de semaine et jours de congé**  
10 h à 12 h (bas de l'escalier)  
13 h à 17 h (grande salle)  
18 h 30 à 22 h (grande salle)

### \* Fermé

Le **25 décembre** et le **1<sup>er</sup> janvier**, le centre sera fermé. Prenez également note que le 2 janvier, le centre fermera ses portes à 16 h.

### Billard, pichenolles, ping-pong ou autres jeux

Dès que la patinoire sera en opération, vous serez toujours les bienvenus à disputer une partie de billard entre amis tout en grignotant des friandises disponibles dans la grande salle. Bon hiver!

*Anne Noël Deschamps,*  
conseillère





**L**es organisateurs Marcel Laflamme, Guylaine Sheely, Pascal Bussière et Anne Noël Deschamps sont dans les derniers préparatifs de la fête du millénaire à Sainte-Pétronille.

### La fête débutera à 21 heures

Les résidants du village et leurs invités sont donc attendus pour la soirée de la Saint-Sylvestre qui se tiendra dans la grande salle du centre communautaire Raoul-Dandurand.

Au programme, deux musiciens professionnels (*Les deux Gars*) dont le répertoire de musique traditionnelle et de chansons à répondre ne manquera pas d'intérêt!

### Un jour de l'An d'antan

Le deuxième étage du centre communautaire sera réservé aux joueurs de cartes et à ceux qui aimeraient se retrouver entre amis pour une jasette au petit « coin salon ».



### Feu d'artifice: Ça va péter à minuit!

Superbe feu d'artifice en provenance des berges du fleuve (l'anse aux canots, près de l'ancien Hôtel Bellevue).

Un petit bar original sera aménagé sur place où

vous pourrez sabrer le champagne! Vous pourrez acheter votre bouteille de champagne à un excellent prix (40 \$ la bouteille + deux verres) ou encore, 20 \$ pour un mousseux incluant les deux verres. (1 \$ sera demandé pour chaque verre additionnel.) Musique d'ambiance sur place!

Invitez les amis et la parenté!

*D'autres surprises vous attendent!*

### Retour à 1 heure au Centre communautaire pour danser!

Au retour du feu d'artifice, tous sont invités à se réchauffer au son endiablé d'une discomobile, et ce, jusqu'à 3 heures du matin!

### Service de navette dès 20:30

Le comité vous offre un service de navette (auto-bus Laval) qui sillonnera les rues du village tout au long de la soirée. Ainsi sera éliminé les tracas occasionnés par un manque de stationnement ou encore rassurera ceux ou celles qui ne veulent pas se soucier de prendre le volant après avoir « festoyé » !

### Circulation automobile détournée par la rue de l'Église vers les 23 heures

De façon à pouvoir circuler librement et en toute sécurité sur le chemin du Bout-de-l'Île, en direction du feu d'artifice, les automobilistes devront emprunter la rue de l'Église environ une heure avant les activités du feu d'artifice. Seuls les résidants de la rue de l'Église seront autorisés par les agents de sécurité à se rendre à leur domicile.

### La bonne nouvelle: c'est gratuit!!

L'entrée sera libre à tous ceux et celles qui défonceront le nouveau millénaire à Sainte-Pétronille ! Ne ratez pas cette unique chance de s'amuser à si bon prix !

### On illumine le village !

Les organisateurs de la fête de l'An 2000 ont suggéré d'illuminer les arbres qui longent le chemin du Bout-de-l'Île et de privilégier les belles petites lumières blanches; bravo à tous ceux et celles qui ont répondu à l'appel. L'effet dans le village est magnifique!

Venez festoyer en grand nombre!

Pour renseignements, demandez Anne Noël Deschamps (828-9861) ou encore Marcel Laflamme (828-9183).

